

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

LUNDI 11 DECEMBRE 2017

L'an Deux Mil Dix Sept le Onze Décembre à 18 heures 30.

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, madame Elodie BAPTISTE est désignée à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

Présidente : Madame Caroline CAYEUX

Madame Caroline CAYEUX, Dominique DEVILLERS, monsieur Jean-Marie JULLIEN, monsieur Gérard HEDIN, monsieur Franck PIA (arrivé au dossier n°6), monsieur Robert CHRISTIAENS, monsieur Jean-François DUFOUR, monsieur Charles LOCQUET, monsieur Jacques DORIDAM, Monsieur Bruno MARCHETTI, monsieur Olivier TABOUREUX, madame Béatrice LEJEUNE, monsieur Gilles BOITEL, madame Fatima ABLA, monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE (départ au dossier n°5), madame Martine DELAPLACE, monsieur Jean-Paul CORDIER, monsieur Frédéric GAMBLIN, Monsieur Laurent LEFEVRE, monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, monsieur Jean-Marie DURIEZ, monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, madame Elisabeth LESURE, monsieur Edmond BAILLY, monsieur Jean-Jacques DEGOUY, monsieur Alain DRUJON, monsieur Henry ANDERSEN (suppléant de monsieur Hubert PROOT), monsieur Claude POLLE, monsieur André DUTHOIT, monsieur Noël VERSCHAEVE, monsieur Jacques BILLORE madame Nelly DEBRYE, monsieur Olivier SAVARY (suppléant de monsieur Jean-Paul TERNISIEN), monsieur Jean-Louis CHATELET, monsieur Laurent SAULNIER, monsieur Pierre MICHELINO, madame Catherine THIEBLIN, monsieur Dominique CORDIER, madame Florence ITALIANI, madame Marie Claude DEVILLERS, monsieur Michel ROUTIER, madame Claudine GEOFFROY, monsieur Denis NOGRETTE, madame Corinne CORILLION, monsieur Yves SAJOT, monsieur Christophe de l'HAMAIDE, madame Anne GEFFROY, monsieur Jean-Charles PAILLART, madame Guylaine CAPGRAS, monsieur Philippe VAN WALLEGHEM, madame Béatrice PERNIER, monsieur Sylvain FRENOY, monsieur Jean-Luc SAUVE, monsieur Patrick SIGNOIRT, monsieur Thibaut VIGUIER, monsieur Jérôme LIEVAIN, monsieur Mamadou LY (arrivé au dossier 5), monsieur Philippe VIBERT, monsieur David NEKKAR, madame Charlotte COLIGNON DUROYON, monsieur Manuel BALACHE (suppléant de monsieur Grégory PALANDRE arrivé au dossier n°3), madame Salima NAKIB, monsieur Christophe TABARY, monsieur Grégory NARZIS, monsieur Medhi RAHOUI, monsieur Mohrad LAGHRARI, monsieur Benoît MIRON, madame Chanez HERBANNE, madame Elodie BAPTISTE.

Monsieur Laurent DELMAS, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Philippe DESIREST, Monsieur Joël LIONNET
Monsieur David ILLIGOT, Monsieur Antoine SALITOT

Monsieur Franck PIA représenté par madame Caroline CAYEUX jusqu'au dossier n°5
Monsieur Gilles DEGROOTTE représenté par monsieur Jean-Charles PAILLART
Monsieur Jean-Luc BRACQUART représenté par monsieur Jean-Louis VANDEBURIE
Monsieur Christian SADOWSKI représenté par monsieur Gérard HEDIN
Madame Françoise BRAMARD représentée par monsieur Jean-Marie JULLIEN
Madame Anne FUMERY représentée par monsieur Dominique CORDIER
Madame Jacqueline FONTAINE représentée par monsieur Thibaut VIGUIER
Madame Cécile PARAGE représentée par monsieur Jean-Luc BOURGEOIS
Monsieur Laurent DELAERE représenté par monsieur Philippe VAN WALLEGHEM,
Madame Aysel SENOL représentée par monsieur Pierre MICHELINO
Monsieur Christophe GASPART représenté par monsieur Jacques DORIDAM
Madame Nathalie KABILE représentée par monsieur Robert CHRISTIAENS
Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE représenté par Elodie BAPTISTE (à partir du dossier n°5)

Date de la convocation : le 1 décembre 2017

Date d'affichage : le 18 décembre 2017

Nombre de présents : 67 du dossier n°44 au dossier n° 48 et du dossier n°1 au dossier n°3
..... : 66 au dossier n°4
..... : 67 au dossier n°5
..... : 68 au dossier n°6 jusqu'au dossier n°43

Nombre de votants : 79 du dossier n°44 au dossier n°48 et du dossier 1 au dossier n°4
..... :80 du dossier n°5 à 23
..... :79 au dossier n°24 (madame Goffroy ne prend pas part au vote)
..... :80 aux dossiers à n° 25 et n°26
..... :79 du dossier n°27 (monsieur Jean-Luc BOURGEOIS ne prend pas part au vote)
..... :80 du dossier n°28 jusqu'au dossier n°43

Le **conseil communautaire** s'est réuni en séance publique à la **communauté d'agglomération du Beauvaisis le lundi 11 décembre 2017 à 18H30** conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1 - Administration générale - personnel - tableau des effectifs - ajustement

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** l'ajustement des tableau des effectifs dans le cadre de remplacements d'agents partis en retraite ou ayant mutés.

2. Administration générale - personnel - régime indemnitaire des directeurs d'établissement artistique

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** le régime indemnitaire des agents relevant du cadre d'emplois des directeurs d'établissement d'enseignement artistique.

3. Administration générale - personnel - indemnité de départ volontaire - mise en place

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** la mise en place de l'indemnité de départ volontaire, afin de favoriser la mobilité des agents publics.

4. Administration générale - personnel - action sociale - avenant COS/CNAS

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** la prolongation tout au long de l'année 2018.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente à signer un avenant à la convention avec le CNAS en faveur des seuls agents de l'ex CCRB et un avenant à la convention avec le COS pour les autres agents de la CAB.

5 - Vote d'un taux d'imposition 2016

Les membres du conseil communautaire acceptent à **la majorité** de reconduire pour 2018 les taux moyens pondérés issus des EPCI préexistants de cotisation foncière des entreprises (CFE) de 25,40%, de taxe d'habitation (TH) de 9,99% et de taxe foncière des propriétés bâties (FB) de 0,906%.

Les membres du conseil communautaire actent à **la majorité** les taux 2018 de CFE, TH et de FB qui découlent des choix qui précèdent et applicables sur les communes.

Les membres du conseil communautaire fixent à **la majorité** le taux 2018 de taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB) à 2,18%.

Les membres du conseil communautaire fixent à **la majorité** le taux 2018 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 2,50% de la zone n°1 composée des communes de Allonne, Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Beauvais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquenies, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Herchies, Juvignies, Le Mont-Saint-Adrien, Maisoncelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse et Warluis.

Les membres du conseil communautaire fixent à **la majorité** le taux 2018 de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 1,25% de la zone n°2 composée des communes de Bailleul-Sur-Thérain, Bresles, Fouquerolles, Haudivillers, Hermes, Lafraye, La Neuville En Hez, La Rue Saint Pierre, Laversines, Le Fay Saint Quentin, Litz, Rémérangles et Velennes.

6. Budget primitif 2018 - Budget principal et budgets annexes

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif du budget principal et des budgets annexes de l'agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	71 285 369.00 €	71 285 369.00 €
INVESTISSEMENT	20 247 182.00 €	20 247 182.00 €
TOTAL	91 532 551.00 €	91 532 551.00 €

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	6 601 251.00 €	6 601 251.00 €
INVESTISSEMENT	8 403 501.00 €	8 403 501.00 €
TOTAL	15 004 752.00 €	15 004 752.00 €

SPANC	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	59 561.00 €	59 561.00 €
INVESTISSEMENT	15 000.00 €	15 000.00 €
TOTAL	74 561.00 €	74 561.00 €

TRANSPORTS	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	8 643 387.00 €	8 643 387.00 €
INVESTISSEMENT	2 273 582.00 €	2 273 582.00 €
TOTAL	10 916 969.00 €	10 916 969.00 €

GNV	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	435 717.00 €	435 717.00 €
INVESTISSEMENT	49 507.00 €	49 507.00 €
TOTAL	485 224.00 €	485 224.00 €

ZONE DU HAUT VILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	714 800.00 €	714 800.00 €
INVESTISSEMENT	357 400.00 €	357 400.00 €
TOTAL	1 072 200.00 €	1 072 200.00 €

ZONE DE PINCONLIEU	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	177 787.00 €	177 787.00 €
INVESTISSEMENT	107 929.00 €	107 929.00 €
TOTAL	285 716.00 €	285 716.00 €

ZONE DE BEAUVAIS TILLE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	5 921 560.00 €	5 921 560.00 €
INVESTISSEMENT	4 962 060.00 €	4 962 060.00 €
TOTAL	10 883 620.00 €	10 883 620.00 €

ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	55 200.00 €	55 200.00 €
INVESTISSEMENT	27 600.00 €	27 600.00 €
TOTAL	82 800.00 €	82 800.00 €

ZAC SAINT MATHURIN	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 112 000.00 €	1 112 000.00 €
INVESTISSEMENT	606 000.00 €	606 000.00 €
TOTAL	1 718 000.00 €	1 718 000.00 €

PEPINIERE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	339 817.00 €	339 817.00 €
INVESTISSEMENT	278 000.00 €	278 000.00 €
TOTAL	617 817.00 €	617 817.00 €

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** de la reprise totale des provisions constituées les 03 juillet 2014 et le 20 novembre 2015 pour le risque de non-remboursement des frais de démolition du bâtiment rue du pont Laverdure. La société Décamp Dubos devant procéder elle-même à la démolition. Le montant total de cette reprise est de 398.759,00 €.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** de verser au budget annexe hôtel et pépinière d'entreprises une subvention de fonctionnement de 28.817 euros et d'investissement de 250.000 euros.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** de verser une avance de 100.000 euros au budget annexe Saint Mathurin et de 350.000 euros au budget annexe Beauvais Tillé au vu des bilans prévisionnels intégrés au rapport de présentation.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Beauvais-vallée du Thérain, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 26 juin 2015, d'une subvention d'investissement de 450.000 euros.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** l'inscription budgétaire en faveur du concessionnaire de la Z.A.C Boulenger, soit la société publique locale Société d'Aménagement de l'Oise (SPL SAO.) désignée par délibération du 29 juin 2017, d'une subvention d'investissement de 100.000 euros.

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité des suffrages exprimés** le tableau des effectifs 2018.

7. Finances - subvention d'équilibre - budget annexe transports

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** de fixer le montant de la subvention allouée du budget annexe des transports à 806.115,00 euros en fonctionnement et 228.582,00 euros en investissement conformément aux projets de budgets primitifs 2018 (budget principal et annexe des transports).

8. Finances - budget primitif 2018 - autorisations de programme et crédits de paiement - mises à jour

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité des suffrages exprimés** la mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement 2018.

9. Finances - besoin de financement par emprunts - délégation du conseil communautaire à la Présidente

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité des suffrages exprimés** de donner délégation à la présidente ou en son absence ou en cas d'empêchement, au 1^{er} vice-président, ou le cas échéant au vice-président délégué par arrêté sur la période d'absence concernée, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. par renvoi de l'article L5211.2.

10. Aménagement - ZAC Boulenger - approbation du dossier de création

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la délimitation du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur de l'ancienne usine Boulenger à Auneuil.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de se prononcer favorablement sur le dossier de création de la ZAC joint à la présente délibération d'exclure la ZAC Boulenger du champ d'application de la taxe d'aménagement.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toute pièce relative au dossier.

11. Aménagement - ZAC Boulenger - approbation du dossier de réalisation

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le dossier de réalisation de la ZAC de Boulenger.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations relatives à ces dossiers.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** les mesures de publicité suivantes, chacune des formalités mentionnant le ou les lieux où le dossier pourra être consulté : affichage de la délibération pendant une durée d'un mois en mairie d'Auneuil ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération ; mention de cet affichage par voie d'avis inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ; publication au recueil des actes administratifs.

12. Aménagement - ZAC Boulenger - approbation programme des équipements publics

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le programme des équipements publics de la ZAC de Boulenger.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations relatives à ces dossiers.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** les mesures de publicité suivantes, chacune des formalités mentionnant le ou les lieux où le dossier pourra être consulté : affichage de la délibération pendant une durée d'un mois en mairie d'Auneuil ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération ; mention de cet affichage par voie d'avis inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ; publication au recueil des actes administratifs.

13. Aménagement - ZAC Boulenger - approbation de la convention de participation financière de la commune d'Auneuil

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente (ou son représentant) à signer la convention de participation financière de la commune d'Auneuil dont le budget se décompose comme suit : études = 220 000 €, acquisitions foncières = 3 080 000 €, travaux d'aménagements (voirie, réseaux, démolition, etc...) = 8 400 000 €, frais divers (frais financiers, de commercialisation, etc...) = 1 200 000 €.

14. Aménagement - ZAC Beauvais-Tillé - approbation du cahier des charges de cession de terrains (CCCT) modifié

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** le cahier des charges de cession de terrains de la ZAC Beauvais-Tillé.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente (ou son représentant) à signer toutes pièces et autorisations relatives à ce dossier.

15. Aménagement - ZAC Beauvais-Tillé - avis sur la modification du PLU de Beauvais

Les membres du conseil communautaire émettent à l'**unanimité** un avis favorable sur le projet de modification du PLU de la commune de Beauvais au titre de sa compétence en matière de ZAC Beauvais-Tillé.

16. Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Allonne

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'accorder un fonds de concours de 24.000 € à la commune d'Allonne pour la construction d'un nouvel atelier municipal.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations.

17. Attribution de subventions au titre du fonds de développement communautaire - complément à la programmation 2017

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention au titre du FDC à la commune d'Aux Marais d'un montant de 4 135,48 € pour les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** l'attribution d'une subvention au titre du FDC à la commune de Hermes d'un montant de 29 313,55 € pour les travaux d'aménagement d'un local technique pour créer une salle associative.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer toutes pièces et autorisations relatives à ces dossiers.

18. Foncier - acquisition - parcelle AA 94 - La Neuville en Hez

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'acquérir la parcelle cadastrée section AA n°94 d'une superficie de 1000 m² appartenant aux consorts Destrées au prix de 30 000 €, pour l'aménagement d'une aire d'accueil de services de camping-car située sur la commune de la Neuville-en-Hez.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

19. Foncier - acquisition - parcelle ZA 753 - commune d'Allonne

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** d'acquérir auprès de la commune d'Allonne la parcelle cadastrée section ZA n°753 d'une superficie de 10 901 m² moyennant l'euro symbolique,) nécessaire à l'entreprise BYD pour répondre à ses besoins en stationnement.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

20. Foncier-convention de servitude-parcelle OE n°1687-Therdonne

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** la création à titre gracieux au profit de la communauté d'agglomération du Beauvaisis d'une servitude de passage d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales sur une bande de 31 mètres de long et 3 mètres de large grevant la parcelle cadastrée section OE n°1687 appartenant à Monsieur et Madame PORQUEZ.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à poursuite de cette affaire.

21. Plan rénovation confort - programme d'intérêt général (PIG) "bien chez soi" examen de dossiers de demandes de subvention

Les membres du conseil communautaire accordent à l'**unanimité** le versement de subventions au 12 demandes déposées au titre du programme d'intérêt général (PIG) pour un montant de 34.146,00 €.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** madame la présidente ou le vice-président délégué à notifier l'octroi des subventions aux bénéficiaires.

22. Plan rénovation confort / volet habitat public : plan énergie pour le patrimoine social (PEPS) : ajustement de la programmation prévisionnelle

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** la programmation prévisionnelle du « plan énergie pour le patrimoine social (PEPS) » du plan rénovation confort du volet habitat public.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à prendre toutes décisions d'attribution de subventions afférentes.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

23. Adoption du plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs (PPGDLSID) du Beauvaisis

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** le plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs (PPGDLSID) du Beauvaisis.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer tout document ou acte permettant l'exécution effective du plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs (PPGDLSID) du Beauvaisis.

24. Politique de la ville - Prévention - CIDFF - attribution de subventions

Madame Anne GEFFROY ne prend pas part au vote

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1.500 euros au profit de l'association CIDFF pour l'action « intervention auprès des femmes détenues du centre pénitentiaire de Beauvais » en complément de la subvention demandée auprès du service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Oise.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer les conventions jointes et toute pièce afférente à ce dossier.

25 - Voirie - convention de maîtrise d'ouvrage avec le conseil départemental - mise en double sens de la rue Théodore Monod à Allonne

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité de la non réalisation de l'aménagement cyclable rue Monod à Allonne, la largeur de cette voie ne permet pas la réalisation d'un aménagement cyclable en plus d'un trottoir.

26 - Déchets - attribution d'une subvention à l'association les ateliers de la Bergerette

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5000 € pour l'année 2017 afin d'aider l'association dans les activités réalisées (récupération des objets du caisson réemploi sur la déchetterie d'Auneuil, débarras d'objets chez les particuliers).

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

27 - Environnement et cadre de vie - cotisation à Atmo Hauts-de-France

Monsieur Jean-Luc BOURGOIS ne prend pas part au vote

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de procéder au paiement de l'adhésion à l'association Atmon Haut de France , 'un montant de 13.000 ,00 €pour l'année 2017.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la reconduction de l'adhésion à Atmo Hauts-de-France.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention pluriannuelle avec Atmo, en lien avec le lissage qui résulte d'un nouveau mode de calcul engendré par la fusion entre Atmo Picardie / Atmo Nord-Pas de Calais. Il est basé sur le potentiel fiscal et le nombre d'habitants. Ce calcul entraîne une augmentation de la cotisation, et Atmo Hauts-de-France propose aujourd'hui un lissage progressif du montant sur les 3 prochaines années (soit + 3 433 €/an). En 2020, le montant sera alors de 23.300,00 €.

28 - Assainissement - redevances et frais de gestion SPANC 2018

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'application des tarifs d'intervention du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2018 suivant les montants hors taxes mentionnés comme suit :

Type de redevance	Montants actuels en € H.T.	Montants applicables à compter du 01/01/2018 en € H.T.
Contrôle de conception et d'implantation des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	83,58 €	85,00 €
Contrôle de bonne exécution des travaux des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	83,58 €	85,00€
Premier contrôle de bon fonctionnement Contrôle de diagnostic initial (anciennement premier contrôle de bon fonctionnement)	75,97 €	100,00€
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif	65,84 €	90,00

Contrôle de diagnostic dans le cadre d'une vente	/	100,00
Frais de gestion : suivi des études avant travaux dans le cadre d'opérations de réhabilitation financées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie	101,32 €	50,00 €
Frais de gestion : suivi des subventions et contrôle de bonne exécution des travaux dans le cadre d'opérations de réhabilitation financées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie	405,29 €	/
Frais de gestion : suivi de l'entretien	5 % du montant de la facture	5 % du montant de la facture

29 - Assainissement - participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) 2018

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les tarifs de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) 2018 prévue à l'article L.1331-7 du code de la santé publique, et dont le montant doit être limité à 80 % du coût d'une installation d'épuration individuelle.

30 - Assainissement - tarifs branchements 2018 et modalités de réalisation des branchements d'eaux usées

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'**unanimité** les nouveaux tarifs des branchements d'assainissement 2018 comme suit :

- Branchement au réseau eaux usées réalisé en même temps que le collecteur public : **1209 € TTC**
- Branchement au réseau eaux usées réalisé isolément : **1474 € TTC**
- Branchement au réseau d'eaux pluviales : facturé au coût réel des travaux

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de retenir les modalités suivantes pour la réalisation des branchements situés sous la voie publique :

- lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte des eaux usées d'origine domestique, la collectivité exécute d'office les parties des branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris le regard le plus proche des limites du domaine public,
- pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte, la collectivité se charge, à la demande des propriétaires, de l'exécution de la partie des branchements.

31 - Assainissement - subvention pour la recherche de micro-polluants en 2018 sur la station d'épuration de Beauvais

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les aides financières au taux le plus élevé auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la recherche de substances dangereuses sur la station d'épuration de Beauvais.

32 - Assainissement - surtaxes assainissement collectif 2018

Les membres du conseil communautaire fixent à l'**unanimité** pour l'année 2018, un coût global de l'assainissement unique de 1,5798 € HT par m3 pour les 25 communes de la CAB 32 relevant du service d'assainissement collectif.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'**unanimité** de reconduire les surtaxes actuellement en vigueur sur les 5 nouvelles communes (hors Crèvecœur-le-Grand), sur lesquelles s'exercera la compétence assainissement collectif à partir du 1^{er} janvier 2018, dans l'attente de la procédure d'harmonisation tarifaire à partir du 1^{er} janvier 2019.

33 - Assainissement - tarifs prestations en régie 2018

Les membres du conseil communautaire approuvent à **l'unanimité** les nouveaux tarifs d'intervention du service assainissement pour l'année 2017 comme suit :

Hydrocureur	:	113,44 € HT
Fourgonnette	:	24,74 € HT
Personnel d'encadrement:		25,03 € HT
Agent d'exécution	:	21,64 € HT

34 - Assainissement - Convention provisoire exploitation service assainissement collectif de HERMES

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la signature de la convention à titre provisoire d'exploitation du service public d'assainissement collectif sur la commune de Hermes, afin de permettre d'assurer la continuité du service public pour l'année 2018.

35 - Economie-ZAC de Beauvais-Tillé- fixation des tarifs de cession foncière

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** les prix de vente de cession de terrain dans la zone d'activités économiques de Beauvais-Tillé ,nouvellement créée,

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** de fixer les prix de cession du foncier en fonction du type d'activités et de la localisation sur la ZAC :

Typologie	Prix HT au m²
Logistique/ Industrie	0 à moins de 3 ha: 28 €
	3 ha à moins de 10 ha : 23.50€
	10 ha et plus (projet fortement créateur d'emplois : sup à 16 emplois /ha) : 20 €
Façade rocade	50 €
Façade RD 938 Ouest	47 €
Façade RD 938 Est	44 €
Parcelle cœur de zone	35 €

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

36 - Economie- ZAC de Beauvais-Tillé- cession foncière- DSV solutions

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de DSV (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 32000 m² au prix de 23,5 € HT/ m² soit au prix total d'environ 752 000 € HT.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la société DSV ou autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

37 - Économie- PAE du Haut Villé - cession foncière - Apradis

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de l'association APRADIS (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 6000 m² au prix de 32 € HT/ m² soit au prix total d'environ 192 000 € HT.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** l'association APRADIS ou autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

38 - Economie- Zac de Beauvais-Tillé- Cession foncière- PRD

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de PRD (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) d'une parcelle d'une superficie d'environ 25 hectares m² au prix de 20 € HT/ m² soit au prix total d'environ 5 000 000 € HT.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la société PRD ou autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ainsi que le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

39 - Développement économique - Charte mécénat

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de valider la « charte éthique mécénat » ; afin d'organiser le développement du partenariat territorial sous la forme de mécénat entre les entreprises locales et l'agglomération du Beauvaisis ainsi que ses communes adhérentes.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer la charte pour le compte de l'agglomération du Beauvaisis ainsi que ses communes membres.

40 - Enseignement supérieur - Appel à projet étudiant - Bourse aux initiatives et projets étudiants - BIPE 2018

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de valider le règlement de l'appel à projets 2018 « bourse aux initiatives et projets étudiants » BIPE, qui a été spécialement élaboré pour cet appel à projet, stipulant les objectifs de la BIPE, l'éligibilité des projets, la nature de l'aide, le dossier de demande de subvention, les obligations du bénéficiaire de l'aide financière, les sanctions, l'assurance, la procédure et le calendrier.

Les projets présentés devront impérativement s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes : entrepreneuriat étudiant, insertion professionnelle, accueil des publics internationaux, économie sociale et solidaire.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de valider la composition du comité de sélection qui est composé de la présidente de la CAB, du 1^{er} vice-président, de 2 membres du bureau communautaire dont les délégations sont en lien avec l'enseignement supérieur et le développement économique, du directeur de l'économie, du chargé de mission enseignement supérieur.

Les membres du conseil communautaire autorisent à **l'unanimité** la présidente ou le vice-président en charge de l'enseignement supérieur à signer tout document relatif à cet appel à projet.

41 - Ouverture des services de la pépinière aux organismes en soutien à l'entrepreneuriat

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer un bail professionnel entre Oise Ouest et la pépinière d'entreprises dont les prix de location proposés seront alignés sur le tarif du centre d'affaires, qui est celui du prix du marché, de 110 € m² avec un forfait services égal à 35 € mensuel.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

42 - Transports - protocole d'accord entre la région Hauts-de-France et la communauté d'agglomération du Beauvaisis relatif à l'exercice de la compétence transports scolaires au sein du ressort territorial de la CAB

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le principe de délégation au conseil régional des Hauts-de-France de la compétence transports scolaires sur les communes nouvellement intégrées au ressort territorial de l'agglomération du Beauvaisis et concernées par un service de transport scolaire de regroupements pédagogiques intercommunaux.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention.

43 - Transports - mise en réforme de deux autobus standard et un minibus urbain du réseau de transports urbains

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la mise en réforme de deux autobus standard et un minibus urbain du réseau de transports urbains.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de rendre les deux bus standards réformés à la ville de Beauvais.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité l'agglomération du Beauvaisis, propriétaire, à vendre ou céder le minibus réformé.

44 - Équipements culturels - réseau des médiathèques du Beauvaisis : convention de partenariat avec le lycée Les Jacobins

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer la convention avec le lycée Les Jacobins pour un projet autour de la bande dessinée en 2016.

45 - Équipements culturels - Maladrerie Saint-Lazare : demande de subvention pour la réfection de la toiture du logis

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter le concours financier des partenaires financiers institutionnels, notamment l'Etat - DRAC des Hauts-de-France, la région des Hauts-de-France et le département de l'Oise pour la réfection de la toiture du logis de la Maladrerie Saint-Lazare.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

46 - Équipements culturels - école d'art du Beauvaisis : demandes de subventions 2018

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les concours financiers du ministère de la culture ou de sa direction régionale (DRAC Nord-Pas-de-Calais/Picardie), au taux le plus élevé, en ce qui concerne toute demande de subvention liée au fonctionnement de l'école d'art du Beauvaisis et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les concours financiers du département (conseil départemental de l'Oise), au taux le plus élevé, en ce qui concerne toute demande de subvention liée au fonctionnement de l'école d'art du Beauvaisis et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les concours financiers de la région (conseil régional Nord-Pas-de-Calais/Picardie) au taux le plus élevé, en ce qui concerne toute demande de subvention liée au fonctionnement de l'école d'art du Beauvaisis et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à solliciter les concours financiers de tout autre partenaire institutionnel public ou privé au taux le plus élevé, en ce qui concerne toute demande de subvention ou de mécénat liée au fonctionnement de l'école d'art du Beauvaisis et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

47. Demande d'aide financière de l'État au titre des territoires à énergies positives pour la croissance verte

Les membres du conseil communautaire sollicitent à l'**unanimité** l'aide financière de l'Etat au titre des « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'**unanimité** les opérations suivantes au titre des - « territoires à énergie positive pour la croissance verte » :

«éclairage public performant et respectueux de l'environnement » : travaux réalisés sur l'éclairage public relevant de la compétence de l'Agglomération dont le montant est de 602.150,68 € HT. La demande de subvention TEPCV est à hauteur de 80 % soit 481.720,00 €.

- « acquisition de vélos à assistance électrique » : achat de 20 vélos pour le service « Yellow vélo » pour un montant de 24.000,00 € HT. La demande de subvention TEPCV est à hauteur de 80 % soit 19.200,00 €.

- «acquisitions de bus hybrides et électriques » : achat de 2 véhicules électriques et 2 véhicules hybrides pour un montant de 1.360.000,00 € HT. La demande de subvention TEPCV est à hauteur de 60 % soit 816.000,00 €.

- « acquisitions de véhicules électriques et hybrides » : achat d'un véhicule électrique et 3 véhicules hybrides pour un montant de 94.000,00 € HT. La demande de subvention TEPCV est à hauteur de 59,7 % soit 56.160,00 €.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'**unanimité** la présidente ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à cet appel à projet des « territoires à énergie positive pour la croissance verte ».